

CASE NO. ICTR-98-42-T
 EXHIBIT NO. D.4606 (Nyiramasuhuko)
 DATE ADMITTED 30.08.2006
 TENDERED BY DEFENCE
 NAME OF WITNESS Alexis Briquet (UMA)

la veje 30.08.2006

IDENTIFICATION : **Interview NSABIMANA S.**
TIME : **120 mms**
QUALITE : **Bad**
TRANSMISSION : **-**
TRANSCRIPTION DATE : **5/11/2003**
NAME OF TRANSCRIBER : **Maka**
FILE NAME : **KV00-0380**
DICTAPHONE : **SANYO BO 760/37**

Non-identifié :

(Inaudible) it's ok.

Interrogateur :

Why have you done this ?

Nsabimana Sylvain :

Don't why ?

Interrogateur :

Why have you done this ? Why have you (inaudible)?

Nsabimana Sylvain :

(Racler de la gorge). Euh... je suis ici pour aider les enfants à... à traverser la frontière dans le cadre de... d'un accord signé entre le gouvernement rwandais et Terre des Hommes. C'est pour faire passer les enfants et les faire traverser la frontière.

Interrogateur :

Euh... pourquoi ? Why ? Why you ?

Nsabimana Sylvain :

Euh... c'est parce que je suis obligé de les accompagner pour savoir réellement s'ils ont été dépasser la frontière et là j'ai la responsabilité sur ces enfants. Donc je dois le savoir s'ils sont partis ou pas. Au cas où il y a eu un problème, je suis obligé de le résoudre.

Interrogateur :

You said to me yesterday that justice is (inaudible) is that your (inaudible) this ?

Nsabimana Sylvain :

Euh... (racler de la gorge) euh... je peux parler un peu de la justice hein mais d'une part je suis ici pour ça. Donc non seulement la préfecture s'obligeait de... je réponds à tout le monde (sic), à tous ceux qui sont là et je réponds à ces enfants (sic) aussi qui sont dans notre orphelinat et qui doivent normalement se déplacer sur la route. Donc je suis obligé d'être avec eux et c'est dans ce cadre de la même justice qui continue et voilà.

Interrogateur :

Have you held in Rwanda you have talking them just you have been destroyed. You very (inaudible) did you (inaudible) alone ?

Nsabimana Sylvain :

Euh... ça j'ai pas suivi. I didn't very well understand your question. (Explication à mi-voix d'une autre personne).

Non, non, c'est pas que la justice ne marchait pas. J'ai parlé du terme justice tout simplement parce que quand je trouve quelqu'un qui est malheureux je suis obligé de le défendre en tant qu'autorité. Alors la justice y est. Elle est... elle est exécutée, elle est remplie

dépendamment des gens et des lieux. Donc on constate que il y en a qui font semblant de ne pas comprendre qu'il y a une justice.

Interrogateur :

You are a parent. You have children. When you see these children for what is happened to them, how do you feel ?

Nsabimana Sylvain :

Ah je me sens mal, très mal (raclement de la gorge). Euh... ce sont des problèmes. Nous sommes en guerre et quand il y a la guerre il y a toujours le résultat des enfants comme ça, des enfants sans père, sans mère. Euh... quand tu me demandais ce que je sens... je me sens mal c'est pourquoi (que) je suis obligé d'intervenir pour les sauver ceci sans distinction. L'enfant, il est ce qu'il est, l'enfant n'est pas responsable disons des (raclement de la gorge) des troubles ou des problèmes qui se sont posés dans le pays. Seuls sont les responsables nous les hommes et les âgés, et surtout les enfants n'ont rien à avoir. Ils ne doivent pas répondre à notre... à notre place.

Interrogateur :

By taking this action they will be some people who will not like you. (inaudible) approve. Are you taking a risk, a personal risk during this ?

Nsabimana Sylvain :

Non, moi je ne pense pas que je prends un risque parce que je suis dans mes responsabilités et je suis dans le droit, donc pour moi je sens que ce n'est pas un risque. Il est vrai quelqu'un qui peut parler de moi, parler du mal ça... ça... ça... c'est pas mon problème parce que d'abord moi j'ai la responsabilité sur les gens et leurs biens et celui qui parle de ça il faut qu'il soit autant responsable que moi. Donc ce n'est pas un non responsable qui peut parler que j'ai mal fait. Et surtout si c'était mal fait ça c'est mon gouvernement à me juger. C'est pas un petit ou n'importe qui à juger, ça il parle c'est son problème mais les risques bon... moi je ne vois pas les risques, hein ? C'est dans mon droit de sauver ou de de défense, il faut défendre, c'est tout.

Interrogateur :

Yeah, Yeah. Was it... was organizing this, very difficult ?

Nsabimana Sylvain :

Organiser ceci euh (raclement de la gorge) pour moi, je pense pas que ce soit difficile dans la mesure où on suit les règles. Les règles ça veut dire qu'il faut que ce soit des enfants et que ces enfants en plus (inaudible). Pourquoi organiser ceci, c'est que c'est un accord qui a été signé entre le gouvernement rwandais et Terre des Hommes pour... comme nous sommes en zone de combat pratiquement ou presque euh... il est facile à nous les hommes les femmes à... aux gens âgés de se déplacer, de se sauver. Ce qui est différent des enfants. Et ça c'est les hommes de demain. Donc on

est obligé de les déplacer, les mettre quelque part et notamment dans le Sud Kivu et après, on organisait le retour de ces enfants. Euh la raison d'organiser ceci, donc c'est que c'est signé d'abord et deuxième chose, c'est que il est plus difficile de sauver les enfants en cas de guerre que un â... un type âgé.

Interrogateur :

On the road blocks are they a problem today ?

Nsabimana Sylvain :

What ?

Interrogateur :

The road blocks, les barrières, les barrages ?

Nsabimana Sylvain :

Le problème quand on me voit moi, ils ont confiance, ils ont confiance en moi. Quand je déplace les enfants, il faut que ce soit des enfants et quand ils savent que ce sont des enfants ils ne causent pas de problème. Ils ont compris. La première fois, ça a été difficile, la deuxième fois ça marchait et cette fois-ci ça marche. Quand je m'arrête c'est pour discuter avec eux essayer de les... les convaincre, leur faire savoir le bien-fondé de l'action, l'action humanitaire mais sinon moi personnellement j'ai pas de problème à déplacer les enfants comme ça. Mais il est évident que quelqu'un qui circule sur la route, il ait besoin de présenter les papiers à gauche à droite. Chacun est obligé de présenter les papiers et c'est tout à fait normal comme dans tout pays. Vous partez, vous présentez les papiers et tu passes mais comme c'est un convoi je suis obligé d'être là moi-même en tant que responsable.

Interrogateur :

What this... ?

Fin de l'enregistrement FACE A

CASE NO. **ICTR-98-42-T**
EXHIBIT NO. **D. 460b (Nyiramasuhuko)** **K0284495**
DATE ADMITTED **30.08.2006**
TENDERED BY **DEFENCE**
NAME OF WITNESS **Alexis Briquet (UMA)**

Interview 30.08.2006

IDENTIFICATION : **Interview NSABIMANA S.**

TIME : **120 mns**

QUALITE : **Bad**

TRANSMISSION : **-**

TRANSCRIPTION DATE : **6/11/2003**

NAME OF TRANSCRIBER : **Maka**

FILE NAME : **KV00-0381**

DICTAPHONE : **SANYO BO 760/37**

KV00-0381, transcription, MS

Are you ready ?
 Ok taking (inaudible)
 You can not (Inaudible)
 (Inaudible) Ok.

Interrogateur :

The... the last time you do this, they were a problem ?

Nsabimana Sylvain :

Euh... quand j'étais ici la dernière fois, le problème que j'ai constaté c'est que ce n'était pas aussi organisé que aujourd'hui. C'est-à-dire que c'était un soir où il y avait des enfants et d'autres gens qui ont voulu intégrer ou aller dans le convoi. Dans ce cas j'étais obligé de rester... retourner à Butare pour euh soit recevoir d'autres documents, soit euh rester à Butare comme tel parce que ce n'était pas des enfants et le convoi était pour les enfants. C'était la principale... disons le principal problème qui s'est posé. C'est que j'ai fait retourner les gens parce qu'ils n'étaient pas en ordre. Autrement dit ils n'avaient pas ni les passeports mais les enfants pour eux c'était simple.

Interrogateur :

Children are one thing but the adults (inaudible) they would be a problem ?

Nsabimana Sylvain :

You say ?

Interrogateur :

Children can come (inaudible) are is ok,

Nsabimana Sylvain :

Yah

Interrogateur :

But the adults (inaudible) adults refugee would be problem ?

Nsabimana Sylvain :

Mais moi je... je suis dans la mission de convoi des enfants, ça c'est ma responsabilité mais les autres réfugiés euh... moi je connais les réfugiés internes qui sont dans le pays, c'est ce que vous avez vu les gens... enfin nous on les appelle les déplacés. C'est-à-dire ils ont quitté d'une région à l'autre. C'est principalement ce que vous avez vu à la préfecture, ce que vous avez vu dans d'autres camps. Ce sont des déplacés. Mais pour ce convoi, le déplacement après les frontières, ça c'est un convoi humanitaire dans le cadre d'un... d'un accord. Mais les autres déplacés, ils sont à l'intérieur du pays ou alors quand ils se déplacent c'est à leur compte. Ça ne me concerne pas.

Interrogateur :

But adults probably would make to the (inaudible) ?

Nsabimana Sylvain :

K0284497

Euh...

Interrogateur :

Adults probably would not (inaudible) to travel to the (inaudible) ?

Nsabimana Sylvain :

Hum.... Je ne pense pas. S'ils ont... s'ils ont les documents, les papiers, ils peuvent traverser. S'ils sont en ordre, ils peuvent, et s'ils ne sont pas en ordre (inaudible). Dans tout barrage euh il faut... il y a un minimum de documents qu'il faut présenter et notamment c'est soit la carte d'identité, soit un papier qui te permet de passer un laissez-passer, soit un passeport pour un étranger ou un Rwandais qui veut partir. Nous, on laisse les gens partir, ceux qui veulent partir ils partent et à condition qu'ils aient les documents. Euh sur les barrages, moi souvent je ne suis pas là pour voir tous les barrages ce qui passe. Ce que je sais, c'est que nous avons donné l'ordre de laisser passer qui veut passer, qui veut partir. Mais quand on l'arrête à ce moment on l'emmène, nous on voit pourquoi euh quel est... quel a été le problème. Là on analyse à ce moment quand ça va on dit au barrage que le type passe et il passe. Mais il peut arriver que le type ne passe pas parce que c'est pas au complet. Donc les documents ne sont pas en ordre. Dans ce cas, je ne sais pas répondre d'autant plus que je n'étais pas là, mais dans le cas précis, là je réponds. Ça c'est... même si je dois répondre. Mais pour les gens qui se déplacent à leur compte, c'est comme vous quand vous êtes à l'intérieur du pays, vous présentez les documents vous passez, mais quand vous... vous avez des problèmes, c'est... c'est comme tout le monde qui a un problème. Alors sur les barrières, c'est pas que un type est réfugié ou il n'est pas réfugié, d'ailleurs on ne sait pas s'il est réfugié ou pas, l'important c'est qu'il ait les pa... les documents. Si vous avez les documents, il n'y a pas de problème. Si la... le problème arrive à ce moment, il y a l'autorité locale qui doit répondre qui doit au moins analyser la situation et euh autoriser le départ ou pas.

Interrogateur :

Even a pass document (inaudible) Tutsi ?

Nsabimana Sylvain :

Pourquoi pas ? Pourquoi pas ? Euh... je peux te donner un exemple : Moi j'ai... j'ai les enfants ici. Les enfants ici je ne sais même pas si ce sont des Hutus ou des Tutsis. Pour moi c'est pas mon problème. J'ai des... des sœurs à Save, à Butare, j'ai... j'ai même Monseigneur qui est Tutsi. Ces gens-là, nous... nous sommes en train de les protéger pour qu'on ne les dérange pas. S'ils veulent se déplacer, on les connaît, ils auront les papiers, ils vont passer. Donc vous pouvez même passer chez Monseigneur poser le problème, vous pouvez passer chez les Sœurs qui sont à Butare bon ils vont te dire. Moi si je te dis (inaudible), si je te le dis

il passerait, ça serait trop dire parce qu'il se pourrait que il n'a pas les documents au complet. S'il ne les a pas eh bien il ne passera pas. Que ça soit dans le cadre d'un Tutsi ou d'un Hutu, de Hutu qui n'a pas les documents, il ne passera pas. S'il arrive que c'est un journaliste même s'il n'a pas les documents euh je ne sais pas si c'est un Hutu et Tutsi, il ne passera pas. Celui-là non plus il ne passera pas. Moi-même c'est que on me connaît, seulement on me fait confiance. Ce que je dois faire ce n'est pas de... de ne pas les décevoir. C'est que cette confiance continue. Donc, s'il a un document ben de toute façon il y a... il y a même un Tutsi que j'ai vu ici qui a ses papiers là, il y a une dame et son enfant. Une dame qui est Tutsie je pense et qui a... qui est Française qui vient de passer ici. Moi je viens de dire qu'on a rien à voir (inaudible) à tout. Elle peut passer. Donc c'est pas parce que on est Tutsi ou Hutu que sur les barrages vous allez passer automatiquement. Donc il y a un minimum de documents qu'il faut avoir sur les barrages et ces documents, si tu les as, Hutu ou Tutsi, tu passes. Mais si tu ne les as pas, Hutu ou Tutsi, tu ne passeras pas.

Il y a des gens qui murmurent. Sorry... Sorry....

Interrogateur :

My last question to you, what (Inaudible) have you watch the children in cross boarder) ?

Nsabimana Sylvain :

Can you repeat the question ?

Interrogateur :

Yeah. Have you watch the children cross the border...

Nsabimana Sylvain :

Uhum.

Interrogateur :

(Inaudible)

Une dame journaliste :

Quand vous voyez les enfants partir...

Nsabimana Sylvain :

Oui.

Une dame journaliste :

... (inaudible) quels vos...

Nsabimana Sylvain :

Mon point...

Une dame journaliste :

(inaudible) vos sentiments... vos vos... (inaudible) ?

Nsabimana Sylvain :

Non moi j'ai... j'ai... je n'ai aucun problème parce que.... Les gens qui ne connaissent pas les... les accords euh ils peuvent avoir un problème, ou penser que les enfants sont partis, achetés ou vendus ou ceci cela, ça c'est leur problème. Mais moi en termes

d'accord, je peux répéter ce que l'accord dit. L'accord dit que les enfants ils partent pour les garder dans un camp où on est sûr que les enfants vont vivre, un camp protégé où on assure le minimum pour vivre. Mais le même accord prévoit le retour, le rapatriement des enfants, dans la mesure où nous rentrons. C'est la période de la (inaudible). Donc moi je... j'ai confiance d'abord à l'organisation avec lequel on a signé les... les... l'accord et deuxième chose, j'ai confiance que les enfants sont vivants sans problème et troisième chose, c'est que les enfants vont être de retour à partir du moment que nous avons la paix ici et d'ailleurs dans l'accord, en termes d'accord c'est que euh le gouvernement rwandais doit nommer un administrateur qui doit euh suivre l'orphelinat. Cet enfant, plutôt cette... ce monsieur, ce directeur, ce responsable rwandais, et on est en train d'en... d'organiser les procédures pour le nommer. Donc moi je n'ai aucun problème, je (inaudible) les enfants qui partent et puis qui vont revenir sans problème. Donc je ne me pose pas le problème moi.

Une dame journaliste :

(Inaudible) émotion... émotionnellement ou personnellement ?

Interrogateur :

(Inaudible, interférence de voix)

Nsabimana Sylvain :

Non en tant que en... en... mais comment voulez-vous que je fasse les émotions pour les enfants qui... Moi, un enfant qui est sur la route comme un homme, je le vois passer et c'est tout. Moi c'est... je ne me pose aucun problème. Je... j'ai pas d'émotion j'ai... je sais que ce sont les enfants qui partent dans un cadre donné défini et qui doivent revenir dans un même cadre. Donc moi je... je ne me pose pas de problème parce que je sens que c'est normal.

Une autre personne qui parle :

Donc tu ne te poses pas de question ?

Nsabimana Sylvain :

Emotionnellement ben... moi je n'ai pas d'émotion... d'émotion là.

Une dame journaliste :

(Inaudible) est-ce que vous avez aidé un de ces enfants ?

Nsabimana Sylvain :

Mais aider les enfants c'est... c'est dans mon travail ça, c'est dans mon travail. Je suis obligé, je suis une autorité. Je dois agir en tant qu'autorité, en tant que quelqu'un qui répond aux ordres donnés en haut et quand j'ai reçu les ordres d'en haut, je les exécute. Donc moi je ne peux pas le vouloir ne pas les aider parce que je suis obligé. Donc c'est dans... c'est dans l'ordre, c'est dans la justice, et dans la normalité des choses.

Une dame journaliste :

Ok.

K0284500

Nsabimana Sylvain :

Bon, moi j'ai une question à te poser. Euh... pas une question mais c'est... c'est... c'est une façon, comme vous vous êtes des journalistes...

Fin de l'enregistrement FACE B